COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 23 JANVIER 2025

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS

Absents : Madame WINDELS pouvoir donné à Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE pouvoir donné à Madame LEMOINE, Madame MOULIN pouvoir donné à Madame CARPENTIER, Monsieur COISEL pouvoir donné à monsieur TREFOUX, Monsieur BLAIZOT pouvoir donné à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur BENOIST pouvoir donné à Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL.

Secrétaire de séance : Madame LEMOINE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 DECEMBRE 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024.

Vote : POUR 16

N° 25-001 MEDIATHEQUE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Pour donner suite à la mise en place d'un comité consultatif « Equipements publics et logements », il a été décidé de réhabiliter le local périscolaire, non utilisé depuis la fin des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en 2017, pour y aménager une médiathèque.

Par délibération n°24-013 du 15 février 2024, une procédure adaptée pour choisir un maitre d'œuvre pour le projet de création d'une médiathèque a été lancée et coordonnée par l'assistant à maitrise d'ouvrage, la SHEMA.

Suite à la réception de 3 offres, la commission des travaux du 11 juin 2024 a retenu l'offre de Dauchez architecte, 1er au classement selon les critères de pondération définis dans le DCE.

Le bâtiment existant va être agrandi par une extension. Un travail conséquent est prévu pour réduire l'empreinte énergétique du bâtiment existant. Une économie de 58,4% est attendue après travaux, selon l'analyse menée par Constructif, le bureau d'études qui accompagne la maîtrise d'œuvre.

Le projet est composé d'un espace intérieur (accueil, espace adultes, ados, BD-mangas, enfants, heure du conte, espace patrimoine, numérique, musique, salon de consultation presse, dégagements, sanitaires) sur 276.2 m², et d'un espace couvert (pour stocker les vélos, les poussettes, installer la borne de retour des documents). Le projet complet est d'une superficie de 295.60 m².

Le chiffrage des travaux à la phase APS est de 777 461€ HT, soit 932 953 TTC.
Pour la partie rénovation, éligible pour la rénovation énergétique, le montant de travaux est de 379 087 € HT, soit 454 904€ TTC.
Pour la partie extension, le montant est de 398 374€ de travaux, soit 478 049€ TTC.

La commune peut solliciter l'intercommunalité au titre du fonds de concours (100 000€), ainsi que le fonds vert et la DSIL à hauteur de 80% des dépenses subventionnables.

Monsieur VIGNANCOUR s'interroge sur le fait de demander sur 2 exercices, si des problèmes de signature peuvent surgir.

Monsieur le Maire répond que pour l'intercommunalité, cela ne pose pas de problèmes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, autorise Monsieur le maire à :

- Solliciter Cœur de Nacre pour un Fonds de concours de 100 000€, soit 14,33% du chiffrage des travaux à la phase APS ;

- Solliciter l'Etat au titre du Fonds vert et la DSIL, au taux le plus élevé des dépenses éligibles, étant entendu que le cumul des subventions ne pourra pas dépasser 80% des travaux.

Vote : POUR : 16

N° 25-002 : TERRAIN « LE CLOS DU PAVILLON » - SOLLICITATION DE L'EPF NORMANDIE

Les parcelles AH 531, AH 532 et AH 566, propriété de SOGEPROM, ont fait l'objet d'un permis d'aménager pour un Parc Résidentiel de Loisirs. La société a souhaité vendre ces parcelles au porteur du projet de PRL avant le 31.12.24. Au regard du prix de vente (49.47€ / m²), et des besoins en équipements et en habitat de la commune qui ne dispose pas de réserve foncière, le maire a indiqué au vendeur qu'une procédure de préemption pourrait être engagée. Préférant éviter cette procédure, la société SOGEPROM s'est donc engagée à vendre à l'amiable à la municipalité ce terrain de 2ha 62a 77ca, au prix de 1 300 000 € TTC, soit 49.47€ / m².

Le projet est de pouvoir faire ce qui avait été envisagée sur les parcelles en face de l'école, projet qui n'avait pas abouti en raison du refus de vente de certains propriétaires indivisis, et du coût de l'autre parcelle (96€ / m²). Un second cimetière ainsi qu'un espace dédié à un équipement communal pourront être aménagés, la forêt urbaine inscrite dans le PLU pourra être réalisée, et de l'habitat (environ 50 logements) avec 25% de logements abordables pourra être envisagé. Ce projet est réalisable au vu de la réglementation urbanistique en cours, fait confirmé par une note de l'avocat de la commune. Une réflexion est en cours pour permettre le stockage dans des entrepôts pour les artisans de la commune.

Le prix est jugé attractif par les domaines qui ont fixé un prix de référence à 1 000 000€ HT, avec une marge de manœuvre de 10%, soit 1 320 000€ TTC, sachant qu'un projet immédiatement voisin s'est réalisé à 167€ / m².

Les capacités financières de la commune ne permettent pas cette acquisition. Pour cette raison, la sollicitation de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour un portage sur 5 ans est envisagée.

La commission Patrimoine du mercredi 15 janvier a émis un avis favorable à cette proposition.

L'objectif sera de pouvoir revendre la partie habitat à un promoteur, pour pouvoir équilibrer l'opération, et ainsi financer gracieusement la partie espaces publics.

Monsieur HAMEL demande quel est le terrain voisin vendu 167€/m².

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une partie du parking de La Luzerne.

Monsieur GODEL souhaite savoir si un bilan financier a été fait.

Monsieur le Maire répond par l'affirmatif en collaboration avec les conseillers de l'EPF Normandie. L'estimation montée avec l'EPFN est un premier jet qui devra être affiné avec le conseil municipal.

Madame LANGLAIS demande si le porteur du PRL peut engager un recours.

Monsieur le Maire répond qu'il a rencontré la personne, et qu'il ne l'envisage pas.

Madame LANGLAIS demande si le projet doit être respecté pour obtenir le terrain.

Monsieur le Maire répond que oui, si l'EPF accompagne. Le projet doit être dans l'esprit, pas être conforme. Il précise que réglementairement, aujourd'hui, le PLU ne permet pas d'avoir des entrepôts. Cela peut être une modification du projet initial.

Madame LANGLAIS se demande pourquoi la municipalité aiderait les artisans à avoir des locaux, alors qu'elle n'a pas aidé le restaurateur pour les places de stationnement.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas une construction pour des entreprises privées aux frais de la commune. Les parcelles seraient vendues.

Monsieur VIGNANCOUR précise que le projet présenté est par rapport à l'engagement avec l'EPFN, c'est une intention. Il faudra que le conseil municipal le travaille.

Monsieur le Maire confirme que le projet n'est pas définitif.

Madame CARPENTIER pense qu'il est important de préciser que par rapport à la préemption où le projet devait être ficelé, la négociation à l'amiable permet de travailler le projet après l'accord de l'EPFN.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'EPFN pour porter le projet d'acquisition des parcelles AH 531, AH 532 et AH 566.

Vote : POUR 16

N° 25-003 CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Conseil municipal des jeunes a été créé en 2021. Lors de sa création, les enfants scolarisés en CM1, CM2, 6ème et 5ème pouvaient candidater. Par la suite, il a été décidé de permettre aux enfants scolarisés en 4ème et en 3ème d'être au CMJ.

Depuis, le local ado a ouvert ses portes. Dans le cadre d'un agrément du Service Départemental Jeunesse et Sport, le local est ouvert aux 11-17 ans. Par souci de cohérence en termes d'âge, il est préférable d'unifier les règles pour permettre aux enfants d'être à la fois élus et usagers du local ado, s'ils le souhaitent. Seront donc potentiels candidats les enfants scolarisés entre le CM2 et la Terminale.

Madame LEMOINE demande si les enfants de 11 ans sont en 6ème.

Monsieur le Maire précise que c'est 11 ans dans l'année, et précise qu'il est intéressant que les CM2 soient présents.

Monsieur HAMEL demande pourquoi pas les CM1.

Monsieur le Maire répond que ces dernier n'ont pas été retenus afin de faire coïncider le CMJ et le local ado.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, accepte la modification du règlement intérieur pour permettre aux enfants ayant entre 11 et 17 ans dans l'année de candidater.

Vote : POUR : 16

N° 25-004 EGLISE NOTRE DAME DE LA NATIVITE – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX

Pour rappel, une consultation en MAPA a été lancée pour les travaux à réaliser, découpés en 5 lots, pour la restauration de l'église Notre Dame de la Nativité et son clocher.

Le marché est constitué :

- ✓ une tranche ferme pour les travaux d'étaiement provisoire, consolidation structurelle et montage complet de l'échafaudage sur 8 mois ;
- ✓ une tranche optionnelle 1 pour les travaux de la flèche sur le clocher sur 8 mois ;
- ✓ une tranche optionnelle 2 pour le fût supérieur du clocher sur 8 mois ;
- ✓ une tranche optionnelle 3 pour le fût inférieur du clocher sur 8,5 mois.

3 entreprises ont déposé des offres sur les lots 1, 2 et 4. Concernant les lots 3 et 5, seules 2 entreprises ont déposé une offre.

La commission travaux s'est réunie le 3 janvier 2025 afin de retenir les offres les mieux disantes suivant les critères de pondération définis dans le DCE. Ont été retenues les offres suivantes :

	TRANCHE FERME (HT)	TRANCHE OPTIONNELLE 1	TRANCHE OPTIONNELLE 2	TRANCHE OPTIONNELLE 3	TOTAL (HT)	TOTAL (TTC)
LOT 01 - Echafaudage / Installation de chantier / Maçonnerie / Confortement structurel :	296 095,04 €	313 766,17 €	241 169,73 €	303 610,12 €	1 154 641,06 €	1 385 569,27 €
LOT 02 - Décors sculptés :	1 549,00 €	26 147,00 €	33 941,00 €	37 658,00 €	99 295,00 €	119 154,00 €
LOT 03 - Couverture :	- €	29 285,00 €	38 302,00 €	82 405,00 €	149 992,00 €	179 990,40 €
LOT 04 - Charpente :	- €	16 842,10 €	84 161,46 €	32 803,41 €	133 806,97 €	160 568,36 €
LOT 05 - Métallerie / Ferronnerie :	2 705,00 €	20 352,50 €	36 732,50 €	16 455,00 €	76 245,00 €	91 494,00 €

TOTAL HT	300 349,04 €	406 392,77 €	434 306,69 €	472 931,53 €	1 613 980,03 €	
TOTAL TTC	360 418,85 €	487 671,32 €	521 168,03 €	567 517,84 €		**1 936 776,04 €**

Monsieur GODEL demande quand les travaux vont commencer et combien de temps va rester l'échafaudage.

Monsieur VIGNANCOUR répond que l'échafaudage va être installé pour 2 ans à compter de septembre prochain.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, autorise le maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la passation des 5 lots pour la réalisation des travaux de restauration de l'église Notre Dame de la nativité et son clocher.

Vote : POUR : 16

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ENGEL souhaite évoquer les éoliennes.

Monsieur le Maire précise que le bateau installé va partir et qu'il reviendra l'an prochain.

COMMUNICATIONS

Actualités intercommunales :

- Par délibération en date du 21 novembre dernier, Cœur de Nacre a approuvé le projet d'extension de l'espace forme d'Aquanacre. Le projet consiste à créer une nouvelle salle de 140 m² exclusivement dédiée aux cours collectifs. L'espace forme actuel évoluerait en plateau dédié à l'entrainement cardio et à la musculation. L'objectif est d'optimiser le potentiel d'Aquanacre et de développer une offre de sport santé adaptée et attendue par les usagers. Le projet est conçu en partenariat avec la société RECREA, exploitant d'Aquanacre, qui prendra en charge l'aménagement intérieur et l'installation du matériel. Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 471 000 € HT. Cette estimation inclut également l'aménagement de nouveaux locaux administratifs pour le personnel d'Aquanacre (création d'un accès R+1 au-dessus de l'espace accueil de 30 m²).
- Projet maraîchage : Les entreprises agricoles pour exploiter en bio sur la parcelle publique à Bernières-sur-Mer ont été choisis le 20 janvier, il s'agit des frères Fromentin (4 ha), de Anna Sokolova et Valentin Billaud (1 ha). Un nouvel Appel à Projet va être relancé pour la 3ème parcelle disponible (2 ha).
- Le projet Piqu'en ville, pour faciliter la circulation des hérissons en ville, va voir le jour sur Cœur de Nacre. La commission Développement Durable a choisi la commune de Langrune-sur-Mer, comme commune pilote.
- Les élus travaillent actuellement au projet de règlement pour le futur PLUi. Trois ateliers se déroulent au mois de janvier, deux seront à venir en février. Objectif : finir le règlement pour le mois de mars.
- Les travaux du tronçon cyclable C3 (Bény-sur-mer) sont en préparation, avec l'intervention du géomètre début février. L'entreprise Martragny et TD Bouttée interviendront cette année pour ce tronçon.
- Service de location de vélos à assistance électrique : Le service s'arrêtera en juin 2025. Les vélos seront à vendre à 400€, 600€, 800€ selon l'ancienneté du vélo.
- Pôle d'échange multimodal : le raccordement au réseau public d'électricité (ENEDIS) a été voté par le conseil communautaire. La consultation des entreprises pour les travaux est en cours.
- Des ateliers avec l'OTI sont en cours pour travailler la stratégie touristique du territoire.

Actualités communales :

- Le local ado a ouvert ses portes et commence à avoir ses premières inscriptions.
- L'espace sport-santé a ouvert ses portes lundi 6 janvier. Céline, animatrice recrutée grâce au financement obtenu par la Caisse des Financeurs, a donc déjà reçu de nombreux usagers, orientés pour certains par prescription médicale. Pour faciliter l'inscription, un stagiaire en BTS Services Informatiques aux Organisations a été missionné pour réaliser un formulaire d'inscription en ligne. Le stage, non rémunéré, dure 6 semaines. La municipalité profitera de sa présence pour automatiser plusieurs procédures (inscription local ado...).
- Une nouvelle réunion de travail a eu lieu avec les élus, la Maîtrise d'œuvre, l'Assistant à Maitrise d'ouvrage, les agents et les bénévoles de la médiathèque pour l'aménagement intérieur et la distribution électrique du bâtiment. Une autre se tiendra le 30.01 pour l'APD.
- La commission Animation s'est réunie le samedi 11 janvier pour organiser les vœux du 18 janvier à 11h, pour organiser une table-ronde « Parcours de Femmes », pour la journée internationale des Droits des Femmes (8 mars), et pour commencer à travailler sur l'apéritif européen du 8 mai.
- La commission Patrimoine a émis un avis favorable pour la cession d'une emprise publique à un riverain. Le sujet sera présenté en conseil municipal prochainement.

- Une rencontre avec Orange est prévue pour déplacer les antennes pendant le temps des travaux de l'église.
- La commune d'Arcade, notre jumelle italienne, nous a fait parvenir 6 bouteilles de Prosecco, que nous servirons aux vœux. En retour, nous enverrons aussi un carton de spécialités normandes.
- Le chantier de la rue Montgomery avance malgré la pluie et le froid. L'entreprise Letellier est sur la fin de son intervention. L'entreprise Martragny démarre son intervention lundi 20 janvier. L'entreprise SATO et GRDF interviendront également pour un raccordement et une réparation avant réalisation des ouvrages. Nous sommes dans l'attente de la validation du syndicat d'eau potable pour la tranche 2.
- Une rencontre avec la DDTM a eu lieu pour traiter la question de la propriété des ouvrages de défense contre la mer, et pour évoquer la prochaine convention pour la concession de plage.
- La députée européenne Emma Fourreau est venue vendredi 17 janvier découvrir avec le maire et le Conservatoire du Littoral, l'Espace Naturel Sensible des Marais du Platon.
- Les vœux de la municipalité se sont tenus samedi 18 janvier. A cette occasion ont été remises des médailles de la ville à Anthony Vallette, chef de l'As de Trèfle, et Patrice Gablin, agent qui a assuré 40 années au service de la municipalité.
- Une rencontre a eu lieu avec ENEDIS pour faire un bilan énergétique du territoire. Une permanence va aussi être organisée le 25 février de 16h à 19h, pour permettre aux habitants de rencontrer ENEDIS et échanger sur leur abonnement et leurs factures.
- Une rencontre avec le Département a eu lieu pour améliorer la Vélo-Maritime, sur la promenade des français, la digue Duval et la rue Léopold Hettier. Des aménagements sont en préparation pour 2025 et 2026. Le sujet reste bloqué rue Hettier, l'agriculteur ne souhaitant pas céder une emprise de sa parcelle.
- Les travaux pour transformer l'AVAP en PVAP se poursuivent. Une réunion avec le comité technique se déroulera toute la journée du 29 janvier.
- De nouveaux élus au CMJ seront installés lors du conseil du 1er février.

Prochain conseil municipal : 27 février 2025 à 20 heures 30

Fin de la séance : 21h23

Le Maire

Thomas DUPONT-FEDERI

MAIRIE DE BERNIÈRES-SUR-MER (Calvados)

Secrétaire de séance

Sandrine LEMOINE